

**COMMUNE DE SAINT JULIEN DES LANDES**  
**Département de la VENDEE**  
**Conseil Municipal du jeudi 20 octobre 2016**  
**Procès verbal**

**Nombre de conseillers :**  
en exercice : 15

**Date de la convocation :**  
14 octobre 2016

L'an deux mille seize, le vingt octobre le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique à 19h00 sous la présidence de M Joël BRET, Maire.

**PRESENTS** : BRET Joël, BRIANCEAU Joseph, PILLET Mireille, GROSSIN, André, BOURIEAU Bénédicte, GUERINEAU Chantal, GROUSSIN Didier, PHELIPPEAU Rémy, PERRAUDEAU Carole, GODET Jean-Philippe, GROSSIN Bénédicte

**EXCUSES** : TESSIER Jean, , RAIMONDEAU Jean-Marc, MERCIER Isabelle, CHAIGNE Amandine

A 19h05, le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer valablement en application des dispositions de l'article L2121-17 du CGCT

**DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE** : PERRAUDEAU Carole

**APPROBATION DES PROCES VERBAUX DES SEANCES DU 15 SEPTEMBRE 2016 :**

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux s'ils entendent approuver le procès-verbal de la séance du 15 septembre 2016.

Le procès verbal est adopté à l'unanimité.

---

**DECISIONS**

Par délibération du 17 avril 2014 et conformément à l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal a donné délégation au Maire pour prendre certaines décisions.

M le Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal.

22/09/2016	Accord cadre	SADEL	Fourniture scolaire (Mme PHAROUX arrivée CP)	76,86 €
23/09/2016	Accord cadre	MAXIPAP	Fournitures Administratives	237,80 €
23/09/2016	Accord cadre	SIMIRE	Bureau école	135,40 €
23/09/2016	Accord cadre	VTB PRO	Chaussure de travail - restaurant scolaire	82,18 €
23/09/2016	Accord cadre	KIPP	Blouse - Restaurant scolaire	183,17 €
04/10/2016	Accord cadre	PRAUD Thierry	ADAP	3 524,89 €
04/10/2016	Accord cadre	TESSON Laurent	ADAP	1 604,00 €
04/10/2016	Accord cadre	DECO PEINT	ADAP	1 039,00 €
04/10/2016	Accord cadre	SOPEMA	ADAP	2 209,94 €
04/10/2016	Accord cadre	CTCV	Cailloux	203,25 €
06/10/2016	Accord cadre	VENDEE INFORMATIQUE	Ordinateur portable 3ème classe - école publique	582,50 €
11/10/2016	Accord cadre	ERCO	Réparation four (restaurant scolaire)	265,10 €
11/10/2016	Accord cadre	SONO STAR	éclairage salle polyvalente (travaux prévu au 15/01/2017)	2 810,40 €

14/10/2016	Accord cadre	MARMIN	Sapin de Noël	198,00 €
14/10/2016	Accord cadre	LOIR	Illumination de Noël	2 667,00 €

## DOSSIERS POUR DELIBERATIONS

### Réf. 01 – Présentation des sentiers de randonnées et validation de leur intérêt intercommunal

La Commission Randonnée de l'Office du Tourisme Intercommunal propose que les quatre projets d'itinéraires figurant sur les cartes projetées soient créés et reconnus d'intérêt intercommunal.

M le Maire précise qu'une fois reconnu d'intérêt communautaire, le balisage de ces sentiers ainsi que les supports de communication seront pris en charge par la Communauté de Communes du Pays des Achards.

M le Maire demande au Conseil Municipal de :

- **SOLLICITER** la Communauté de Communes du Pays des Achards afin que ces itinéraires soient reconnus d'intérêt communautaire
- **PROPOSER** comme nom de sentier :
  - o Tour complet du lac par les rives (12 km) : .....
  - o Les villages (9 km) : .....
  - o Moulin et villages (14.5 km) : .....
  - o Le lac entre rives et hauteurs ou à la découverte du Lac du Jaunay (19 km) : .....

### VOTE :

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- **DE SOLLICITER** la Communauté de Communes du Pays des Achards afin que les itinéraires suivants soient reconnus d'intérêt communautaire :
  - o Tour complet du lac par les rives (12 km) : **Les rives du lac**.....
  - o Les villages (9 km) : **Le sentier des vilages** .....
  - o Moulin et villages (14.5 km) : **Le sentier des moulins**.....
  - o Le lac entre rives et hauteurs ou à la découverte du Lac du Jaunay (19 km) : **Entre rives et hauteurs**.....

### Réf. 02 – Rectificatif parcellaire : transfert dans le domaine public des voies et équipements communs

Par délibération en date du 23 juin 2016, le Conseil Municipal à approuver le transfert des voies et équipement communs du lotissement le Fief des rainettes tranche 2.

Il s'avère que la parcelle A 2530, d'une contenance de 00a96 n'appartient pas à l'aménageur. Il s'agit de rectifier cette erreur.

M le Maire demande au Conseil Municipal d'accepter le transfert des voies et équipement communs de ce lotissement et de l'autoriser à signer tout document relatif à ce dossier selon l'état parcellaire suivant :

- <b>Voirie</b>	
parcelle A 2532 :	50 a 83
parcelle A 2533 :	1a77
parcelle A 2534 :	5a24
<b>total</b>	<b>57a84</b>

- **Espace vert**

parcelle A 2527 : 2a87  
 parcelle A 2528 : 15a78  
 parcelle A 2529 : 27a24  
 parcelle A 2378 : 00a87  
 parcelle A 2383 : 00a77  
 parcelle A 2386 : 00a93  
 parcelle A 2531 : 1a66

**total 50a12**

**VOTE :**

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide

- **D'ACCEPTER** le transfert des voies et équipement communs de ce lotissement
- **D'AUTORISER** M le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

**Réf. 03 – Projet de construction de 15 logements seniors et d'une salle communale : convention de location avec Vendée Logement**

M le Maire présente le projet de construction de 15 locatifs seniors et d'une salle communale présentés par Vendée Logement.

Les loyers fixés par la convention sont les suivants :

Désignation des annexes n'entrant pas dans le calcul de la surface utile et faisant l'objet d'une jouissance exclusive							
Désignation annexe	Nombre	N° Logement	Surface annexe	Loyer maxi conventionné en € / mois de l'annexe			
Autres	1	16	64,00	376,32			
Désignation des logements	Typologie	Surface habitable (R.111-2)	Surface réelle des annexes (R.353-16-2°)	Surface Utile (SH + 50 % surf ann)	Loyer maxi du logt en € par m2 de S.U.	Coefficient propre au logement	Loyer maxi en €/Mois
Colonne 1		Colonne 2	Colonne 3	Colonne 4	Colonne 5	Colonne 6	Colonne 7
Lot 16	T3	64,00		64,00		1,0000	
<b>Sous-total Libre</b>		<b>64,00</b>		<b>64,00</b>			
Lot 1	T3	61,80	8,00	65,80	5,57	1,0000	366,51
Lot 10	T3	65,90	8,00	69,90	5,57	1,0000	389,34
Lot 11	T3	65,90	8,00	69,90	5,57	1,0000	389,34
Lot 12	T3	65,90	8,00	69,90	5,57	1,0000	389,34
Lot 13	T3	65,90	8,00	69,90	5,57	1,0000	389,34
Lot 14	T3	65,90	8,00	69,90	5,57	1,0000	389,34
Lot 15	T3	65,90	8,00	69,90	5,57	1,0000	389,34
Lot 2	T3	65,90	8,00	69,90	5,57	1,0000	389,34
Lot 3	T3	61,80	8,00	65,80	5,57	1,0000	366,51
Lot 4	T3	61,80	8,00	65,80	5,57	1,0000	366,51
Lot 5	T3	61,80	8,00	65,80	5,57	1,0000	366,51
Lot 6	T3	65,90	8,00	69,90	5,57	1,0000	389,34
Lot 7	T3	65,90	8,00	69,90	5,57	1,0000	389,34
Lot 8	T3	65,90	8,00	69,90	5,57	1,0000	389,34
Lot 9	T3	65,90	8,00	69,90	5,57	1,0000	389,34
<b>Sous-total PLUS</b>		<b>972,10</b>	<b>120,00</b>	<b>1 032,10</b>	<b>5,57</b>		<b>5 748,78</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>1 036,10</b>	<b>120,00</b>	<b>1 096,10</b>			<b>5 748,78</b>

Salle communale

M le Maire demande au Conseil Municipal de :

- **DE CONFIER** la réalisation de 15 logements locatifs et d'une salle commune à Vendée Logement sur un terrain cadastré AB 1353 d'une superficie de 2 970 m<sup>2</sup> et AB 323 d'une contenance de 1 500 m<sup>2</sup>
- **DE L'AUTORISER** à signer une convention de location pour la gestion des logements à usage de location temporaire conformément à l'article L 442-8-1 du CCH.

**VOTE :**

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide

- **DE CONFIER** la réalisation de 15 logements locatifs et d'une salle commune à Vendée Logement sur un terrain cadastré AB 1353 d'une superficie de 2 970 m<sup>2</sup> et AB 323 d'une contenance de 1 500 m<sup>2</sup>
- **DE L'AUTORISER** à signer une convention de location pour la gestion des logements à usage de location temporaire conformément à l'article L 442-8-1 du CCH

---

**Présentation du projet « Le hameau de la Forêt »**

M le Maire présente au Conseil Municipal le projet de lotissement « le Hameau de la forêt ».

Cette présentation n'est pas soumise à délibération

---

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h20, M le Maire clos la séance

A Saint Julien des Landes, le 21 octobre 2016.

**Le Maire**  
**Joël BRET**